

Attestation personnelle d'aptitude médicale à l'embarquement sur le Belem

à retourner complété à la fondation Belem à contact@fondationbelem.fr datant de moins de 3 mois avant la date de l'embarquement

2025

Tout embarquement, même bref, présente un certain nombre de contraintes et de risques et peut être incompatible avec certains problèmes de santé.

Un éloignement, même modéré, des côtes, peut rendre compliqué et dangereux le traitement d'une urgence médicale à bord, pour vous, pour l'équipage ou pour les secours.

De surcroit, à bord d'un grand voilier, l'agencement restreint des «espaces de vie», la précarité des déplacements ainsi que les mouvements du navire, sont susceptibles d'occasionner des chutes. Les implications des activités liées à la manoeuvre du navire, auxquelles vous pourrez éventuellement participer, ainsi qu'une relative promiscuité, sont à prendre en considération.

Il est vivement conseillé de consulter, pour le certificat médical au recto, un médecin particulièrement qualifié et capable d'appréhender justement les implications médicales d'un embarquement sur le BELEM en haute mer.

Il vous est conseillé de recourir aux consultations de médecine du sport des établissements de santé publics et privés ou à un médecin que vous connaissez comme spécifiquement formé à la médecine maritime (titulaire de DU / DIU dans ce domaine, médecin du sport suivant des sportifs pratiquant la voile, médecin doté d'une expérience miliaire, etc...)

Pour faciliter l'expertise, vous aurez pris soin de rassembler une copie complète de votre dossier médical afin de le présenter à cette consultation.

Nous vous demandons de remplir et signer l'attestation suivante :
Je soussigné,
NomPrénom.
né(e) leà
inscrit à l'embarquement du
certifie de manière sincère que :
j'ai connaissance
- que l'agencement restreint des espaces de vie entraine une certaine promiscuité et une intégration impérative dans un milieu
de vie hiérarchisé;
- que les déplacements, les manœuvres du bord, le gréement et l'accastillage sont susceptibles d'un risque majoré, vis à vis
de mon milieu de vie habituel, de chute ou de traumatisme, impliquant que j'obéisse sans réserve aux consignes de l'équipage
- que la participation aux manœuvres qui me sera demandée entrainera des efforts physiques usuels et une complète autonomie
dans les gestes de la vie courante,
Que je me sens mentalement et psychiquement prêt à embarquer en haute mer,
Que j'ai fait une déclaration exhaustive de mon état de santé et de mes antécédents médicaux au médecin qui a délivré l'aptitude,
Que depuis la délivrance de mon certificat médical, j'ai n'ai rencontré aucun problème médical ou traumatique nouveau, et que mon état de santé est resté parfaitement constant et stable,
Que, si j'ai un traitement médical, je dois embarquer avec un stock suffisant de médicaments, accompagnés obligatoirement
d'une ordonnance complète
Que, si j'embarque avec un appareillage ou dispositif médical, celui-ci doit être en double exemplaire s'il m'est indispensable
et doit être autonome en énergie pour toute l'embarquement.
Que je ne souffre d'aucune addiction. L'embarquement d'alcool est proscrit et la détention de stupéfiants entraînera un
débarquement immédiat et des poursuites pénales selon la législation du pays concerné
(Pour les femmes) Que je ne suis pas enceinte
Que je souffre des allergies alimentaires suivantes :
Fait à, le, Signature

Gardez bien une copie de ce certificat médical pour votre embarquement et tout le long de votre séjour à

bord du Belem. Dans le cas de non présentation à la Fondation Belem, du «certificat médical d'aptitude à l'embarquement sur le Belem» (formulaire spécifique Fondation Belem) dûment complété par un médecin, l'embarquement du candidat à la navigation sera refusé.

En cas d'attestation d'aptitude médicale non signée, nous serons contraints de vous refuser l'embarquement pour des raisons de sécurité.